

LE PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, D. 719-1 et suivants,

VU les statuts de l'Université de Nice Sophia Antipolis,

VU le règlement intérieur de l'Université de Nice Sophia Antipolis, et notamment l'article 25,

VU l'arrêté n° 119/2015 du 16/12/2015 organisant les élections pour le renouvellement du mandat des membres des conseils centraux, Conseil d'administration (CA), Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et Commission de la Recherche (CR) du Conseil académique de l'Université,

VU l'arrêté n° 19/2016 de la 28/01/2016 portant délégation aux Directeurs d'U.F.R., Ecoles et Instituts pour l'organisation des bureaux de vote,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre du renouvellement des membres des conseils centraux de l'université et du renouvellement du collège usagers du conseil de gestion de l'UFR Droit et Science Politique qui auront lieu le jeudi 3 mars 2016, un bureau de vote est organisé sur le campus Trotabas comme suit :

Lieux du scrutin : Salle des pas perdus (usagers) – Salle du Conseil (personnels)

Président du bureau du vote : Mme Christine GAILHBAUD

Assesseur 1 : M. Jean-Christophe MARTIN

Assesseur 2 : Mme Natalie FRICERO

Assesseur 3 : M. Mehdi MEZAGUER

Assesseur 4 : Mme Catherine FOURNIER

Assesseur 5 : M. Philippe RITTER

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote du campus Trotabas, ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

Fait à Nice, le 26 février 2016.

Pour le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis
et par délégation
Directeur Général des Services
Christophe WANNER



COPIES:

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- M. le Président de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales
- M. le Directeur Général des Services de l'Université
- Mme la directrice de la DJSR